



Le mot du Maire

Chères Céronnaises, Chers Céronnais,

Depuis le 21 juin nous sommes dans la saison de l'été, synonyme de vacances pour beaucoup d'entre nous, mais également période des fortes chaleurs, et si l'on s'en réfère aux températures élevées du mois de juin, nous sommes partis sur des bases élevées qui nous font craindre un nouvel été caniculaire.

Aussi prévoyez à vous prémunir contre les effets de la chaleur, évitez de vous exposer trop longtemps au soleil, portez une casquette ou un chapeau, hydratez-vous souvent, évitez les exercices physiques en journée..., tels sont les mesures simples à prendre pour éviter un accident.

Dans cette période nous pensons bien-sûr à nos aînés, vulnérables ou seules, et comme tous les ans, les bénévoles du CCAS entrerons en contact avec ces personnes pour prendre de leurs nouvelles et s'assurer qu'elles respectent bien les consignes d'usages.

Au cours de ces six mois écoulés, de nombreux dossiers ont été traités par les élus, dont vous pourriez prendre connaissance à l'intérieur de ce bulletin municipal. Comme tous les ans nous vous faisons un focus sur les finances communales, en bonnes santé et en progression. Cela a été rendu possible par la poursuite d'une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement et également par des recettes dynamiques, dues à l'attractivité de notre commune.

Deux pages consacrées aux réunions de quartiers, un point d'étape sur le projet de création d'un restaurant brasserie bar, la création d'un marché hebdomadaire sous la halle tous les mercredis matins, et bien d'autres articles... complètent ce bulletin pour vous informer de la vie communale.

Je profite de cet éditorial pour rappeler que la campagne de remplacement des bacs verts du tri sélectif est terminée. Les foyers qui n'auraient pas procédé au changement de leur bac ne sont plus collectés depuis le 5 juin 2023. Ils appartiennent maintenant à ces foyers de régulariser leur situation auprès des services de la Communauté de Communes Convergence Garonne.

Également je reçois de nombreuses plaintes de Céronnais et de propriétaires viticoles concernant la pratique de motos, quads, 4x4, le soir, le week-end, à toute heure et ce à grande vitesse, générant des ornières, des dégâts sur les plantations, du bruit important et une forte poussière.

Je rappelle que ce n'est pas parce que ces parcelles viticoles ne sont pas clôturées que cela donne le droit à tout le monde d'y pénétrer, de plus pour y faire des dégradations. Les nuisances sonores provoquées par les quads et motos tout terrain à l'intérieur des villes, sur des espaces verts agricoles ou naturels jouxtant les villes sont sanctionnables et verbalisables ainsi que le risque potentiel qu'ils font encourir à la population lorsqu'ils circulent sur la voie publique et/ou en pénétrant sur des propriétés privées. J'en appelle au civisme de chacun et au respect de la propriété publique.

En attendant de se revoir à la rentrée prochaine, je vous souhaite d'excellentes vacances d'été.

Le Maire, Jean Patrick Soulé

Sommaire

LE MOT DU MAIRE.....1

RETROSPECTIVE2 et 3

Fête des petits pois - Comité de jumelage de Cérons

VIE COMMUNALE.....4 à 11

<i>Associations / Bibliothèque</i>	<i>p 4</i>
<i>Nouveau marché hebdomadaire</i>	<i>p 5</i>
<i>Appel à candidature / Nouvel adressage</i>	<i>p 6</i>
<i>Radars pédagogiques / Application PanneauPocket</i>	<i>p 7</i>
<i>Réunion des quartiers : questions / réponses</i>	<i>p 8 et 9</i>
<i>Compostage</i>	<i>p 10 et 11</i>

Budget.....12 et 13

Infos diverses.....14 à 16

<i>Vie économique</i>	<i>p 14</i>
<i>Aide aux -30 ans</i>	<i>p 14</i>
<i>Plan canicule</i>	<i>p 15</i>
<i>Transport à la demande</i>	<i>p 15</i>
<i>Calendrier de ramassage des végétaux</i>	<i>p 16</i>
<i>Rubrique « bon plan »</i>	<i>p 16</i>
<i>Bruits de voisinage</i>	<i>p 16</i>

Bulletin Municipal de la commune de Cérons

Tirage : 950 exemplaires

Directeur de la Publication : Corinne BOURCHEIX

Responsable de la Rédaction :

Commission du Bulletin Municipal

Réalisation, Distribution : Mairie de Cérons

N° ISSN : 1629-3010

Dépôt légal à Parution

Impression : SARL AD2C—Toulonne

Crédit photos : non contractuel

ESPACE CULTUREL GARONNAIS

C'est toujours un grand bonheur pour la population céronnaise de venir s'amuser lors des manifestations de l'Espace Culturel Garonnais plusieurs fois par an.

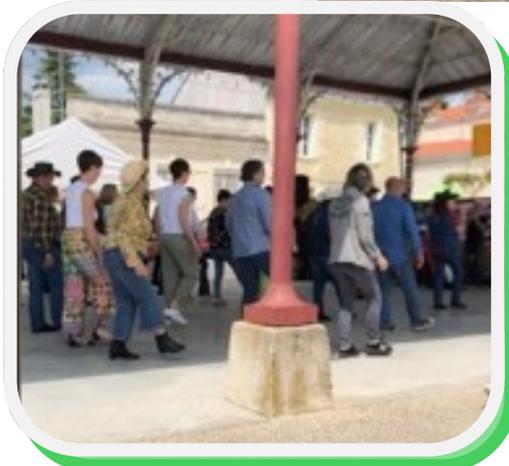
L'événement marquant est sans nul doute la traditionnelle **Fête des Petits Pois qui bat son plein le deuxième dimanche de mai depuis les années 1980**. On y trouve un petit marché artisanal, des divertissements divers pour les enfants, une buvette, un espace restauration et une animation musicale.

Jérôme et son équipe de bénévoles ne manquent pas d'imagination pour proposer un thème chaque année qui motive cette manifestation.

Le 14 mai dernier était l'année du far-west et de la country. Le saloon et la « bank » étaient aussi présents. A midi, arrivait le chariot des chercheurs d'or ve-

nant déposer l'or de Cérons, la cuvée du terroir, pour un apéritif offert par les viticulteurs. Le repas servi ensuite régalaient tout le monde.

Le chapeau rivé sur la tête, pour ceux qui ne l'avaient pas oublié, le pied battant déjà le tempo de la country, quelques courageuses et courageux se sont laissés tenter par une belle initiation à cette danse très cadencée.



COMITÉ DE JUMELAGE DE CÉRONS

C'est entouré d'une cinquantaine de personnes que la délégation de **Veules-les-Roses**, notre ville jumelle de Normandie, profitait d'un programme sans temps mort orchestré par le président Daniel Lafosse.

Vendredi soir, le maire de Cérons, Jean-Patrick Soulé accueillait nos veulais en leur offrant un béret brodé avec le logo de la commune. Le président rappelait ensuite en souriant nos points communs : des moulins à eau ou à vent, une église Saint Martin, le plus petit fleuve ou la plus petite appellation..., et le nom de Cérons !

Le comité de Jumelage de Cérons proposait une restauration auberge espagnole dont le buffet était garni d'une copieuse et alléchante liste de plats salés ou sucrés.

La journée de samedi était sur le thème « pierres et gourmandises ». Le point de ralliement ? Sous le porche de la mairie de Bazas où Daniel avait organisé un casse-croûte bien de chez nous ! La guide entraîna le groupe vers la cathédrale. Midi sonnait, tout le monde avait grand faim et ne laissa rien dans les assiettes du restaurant. Pour digestif, ce fut la découverte du château de Cazeneuve.

Pour ne pas se quitter au coin de la rue, les « jumeaux » se retrouvaient à la salle Peyronnin pour l'ultime apéritif de 2023... un dernier tchintchin, une larme au coin de l'œil, une bise accompagnée d'un à bientôt et d'un ce qu'on est bien chez vous, et chacun s'en retournait chez son hôte avant de reprendre la route vers le Nord-Ouest.



LES PARASOLS

Les Parasols sont une [association de peinture](#). L'atelier, lové au premier étage du [château de Lépiney](#) est un local agréable prêté par la mairie. Il accueille les artistes peintres chaque jeudi après-midi.

Ici, pas de cours, pas de concurrence du mieux ou du plus beau... Les personnes les plus aguerries aident et conseillent les débutants. Chacun progresse à son rythme, chacun passe un moment convivial.

Si vous avez envie de jouer du pinceau et de faire valser les couleurs, n'hésitez pas ! Rejoignez-les !

Quelques dates :

L'atelier Les Parasols organise une fois par an une journée **portes ouvertes**, participe aux **événements communaux** en présentant un stand, telle la **Fête des petits pois, forum...**

Portes ouvertes :

Château de Lépiney

23 et 24 septembre 2023

de 10 h à 18 h

le vernissage aura lieu

le samedi, à 18 h

Présence au Forum des associations à Cérons



Château de Lepiney
33720 Cérons
Tél. 05 56 27 18 47

RÉSIDENCE PERSONNES AUTONOMES (R.P.A.)

Situé rue du Cabernet à Cérons, la Résidence Autonomie Lépiney propose de jolis moments de partage dans la bonne humeur. Découvrez le programme !

De façon hebdomadaire :

Le **mardi** : une permanence « Logéa Domicile Soins et Confort de vie » vous renseigne sur les dispositifs d'aides à domicile et vous accompagne dans le montage de vos dossiers.

Le **mercredi** : Sylvie, animatrice, propose un beau panel d'activités : des ateliers dédiés à la mémoire, de la pâtisserie suivie d'une dégustation, des moments pour le bien-être ou des arts créatifs, des jeux d'adresse en extérieur ou intérieur, de l'expression artistique (musique, écrit...), des projets de jardinage, des sorties à la bibliothèque ou au restaurant.

Le **vendredi matin** : un éducateur sportif propose de bouger avec une gym adaptée.

A la quinzaine :

« Les Amitiés Céronnaises », club du troisième âge, organise un **loto payant un jeudi sur deux**.

Vous êtes sénior et habitez Cérons ? Vous avez envie de profiter de nos animations ? Notre **résidence est ouverte sur l'extérieur** ! Vous serez les **bienvenus** dans toutes nos animations tout en habitant chez vous !

Un conseil, un renseignement, contactez :

06.35.83.44.43

BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE



La bibliothèque de Cérons, incluse dans le réseau de lecture publique qu'est la médiathèque de Podensac, vous permet d'aller emprunter un document, lors des deux permanences ouvertes : **le mercredi après-midi (15 h 30 à 17 h 30) et le samedi matin (10 heures à midi)**. La bibliothèque est **fermée durant les vacances scolaires**.

Un des avantages d'avoir votre bibliothèque de proximité en réseau est la possibilité d'**emprunter ou ramener** un document **dans n'importe laquelle des 8 bibliothèques** inscrites au réseau : **Portets, Preignac, Cérons, Illats, Landiras, Saint-Michel de Rieufret, Budos, Pujols-sur-Ciron**.

Afin de vous proposer de nouvelles choses à découvrir, les trois bénévoles, Céline, Karine et Corinne, se rendent chaque printemps à la bibliothèque départementale de prêt pour y échanger 200 livres (adultes, jeunesse, enfant), et vous ramener de nouveaux documents.

Les deux pièces claires du Château de Lépiney, adulte et enfant, agencées d'assises confortables, ici de fauteuils, là de poufs colorés, vous permettent de consulter les ouvrages sur place.



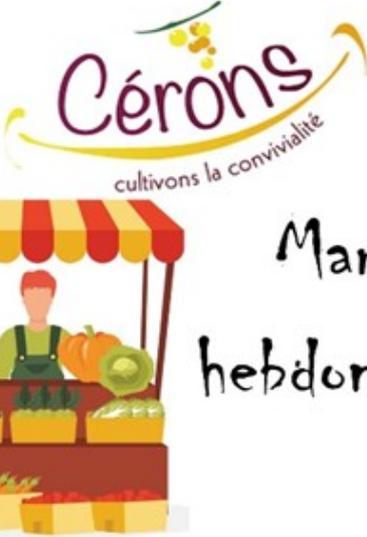
nouveau

NOUVEAU ! MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Depuis le 31 mai 2023,
tous les mercredis, de 8 h à 13 h,
la place de la Halle s'anime d'un marché.

Ce marché est appelé à s'agrandir.
Venez le faire vivre et redonner vie
à notre centre de village.

Venez à la rencontre des commerçants au plus près de chez vous !



A partir du Mercredi 31 mai 2023

Marché
hebdomadaire

Tous les mercredis matin
Place de la Halle-Cérons
8h - 13h00

Fromage, charcuterie, fruits et légumes, plats cuisinés, vins,
miel, produits de Madagascar, crêpes, gaufres, fleurs, plants
de légumes ...

PROJET RESTAURANT, BRASSERIE, BAR

Comme annoncé dans les derniers bulletins municipaux, le **projet d'installation d'un bar/restaurant** est en cours. L'architecte retenu a déposé le permis de construire pour l'aménagement du bâtiment.

En collaboration avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG) nous lançons la **recherche du candidat pour gérer ce restaurant,**

brasserie / bar.

Le **dossier de candidature** est à retrouver sur le site internet de la Mairie : <https://www.cerons.fr/notices/la-commune-de-cerons-recherche-un-gerant-pour-le-futur-restaurant-brasserie-bar/>

La date limite du dépôt des dossier en Mairie est le 11 septembre 2023.



**APPEL
À CANDIDATURES**

- RESTAURANT
BRASSERIE/BAR**
- 210m² avec R+1 + parc**
- Commune de Cérans**

Renseignements au 05 56 27 01 17

NOUVEL ADRESSAGE

De nombreux services publics et privés ont besoin de **connaître la géolocalisation précise des adresses**. C'est le cas notamment des services de secours pour pouvoir se rendre au plus vite sur les lieux d'une urgence ou encore des opérateurs de télécommunications pour pouvoir industrialiser le raccordement des logements à la fibre.

Grâce à la loi, les communes alimenteront la Base Adresses Nationale (Ban) qui permettra de géolocaliser chaque habitation. Cette base de données sera disponible en open data et réutilisable par tous, à leur charge de mettre leurs fichiers à jour (exemples : waze, google map...).

La **loi demande à toutes les communes de dénommer les voies publiques et privées** ouvertes à la circulation, c'est-à-dire non fermées par un portail. Les lieux-dits et « quartiers » porteront également le nom de rue, allée, impasse, chemin...

La norme AFNOR NF Z10.011 de janvier 2013 indique qu'une adresse se compose de : le numéro de voie, le type de voie (allée, chemin...), la dénomination de cette voie (ex. des fleurs).

En ce qui concerne la numérotation, un système de numérotation métrique des maisons et autres constructions sera mis en place afin que la numérotation reste cohérente pour chaque commune.

Cérans est une commune de 5.86 km², comptant environ 1000 points adresses pour 2175 habitants, desservie par 81 voies.

La **loi demande une exécution de cette mise à jour et aux normes pour 2024**. Dans un premier temps, le changement doit s'opérer en interne en plusieurs phases. Les élus ont commencé la première. Nous vous informons des avancées de ce travail.

RADARS PÉDAGOGIQUES : STATISTIQUES

Depuis février 2023, 3 radars pédagogiques ont été installés sur la commune. 1 fixe au niveau de la boulangerie, 2 autres mobiles et seront déplacés régulièrement sur des lieux stratégiques. La vitesse est préoccupante dans le village. Nous mettons tout en œuvre pour la réduire. Mais nous devons tous nous sentir concernés, en prenant conscience de notre vitesse lors de la traversée du village. De plus, ces radars permettent un enregistrement de la vitesse dans les 2 sens et le comptage du nombre de passage de véhicules sur notre commune. Sur 4 mois de comptage, voici les chiffres :

RD 117 devant la salle Peyronnin : Moyenne 1548 véhicules/jour. 40 % des véhicules au-dessus de 50 km/h. Record à 132 Km/h

RD 117 E devant la RPA : Moyenne de 3605 véhicules/jour. 35 % des véhicules au-dessus de 50 km/h. Record battu à 152 km/h

RD 1113 : Moyenne de 6238 véhicules/jour. 61.75 % des véhicules au-dessus de 30 km/h. Record à 102 km/h

Tous ces statistiques sont transmises aux services de la gendarmerie et du département. La gendarmerie adapte ainsi ses contrôles en fonction des heures de plus grand passage et de plus grand dépassement de vitesse. Les sta-

tistiques des radars nous permettent d'appuyer la nécessité d'aménagement pour ralentir la vitesse et augmenter la sécurité des piétons et vélos. Une étude d'aménagement de la D117 E de Caulet au pont de la SNCF est en cours avec le département.

2 radars supplémentaires sont commandés pour étoffer les contrôles sur la commune.





TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de la commune en 4 CLICS

- 1

Ouvrez votre application **Play Store**, **App Store** ou **AppGallery** sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code


- 2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ♥ à côté du nom de la commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".



PanneauPocket

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE



Pour être informé des animations et actualités de votre commune Cérons, téléchargez l'application PanneauPocket sur votre smart phone et mettez Cérons en favoris.



Panneau Pocket

RÉUNION DES QUARTIERS

Entre le 18 novembre et le 20 décembre 2022, l'équipe municipale a organisé quatre réunions regroupant les différents quartiers de Cérons. Elles ont réuni le maire de Cérons, plusieurs adjoints, des membres du conseil municipal et environ 130 habitants.

Les échanges ont été nombreux et chacun a pu poser les questions ou aborder les thèmes qui lui tenaient à cœur. Élus et habitants ont tous apprécié cette occasion d'échanger autour du vivre ensemble à Cérons.

Voici une synthèse des principaux échanges qui ont eu lieu lors de ces rencontres. Un compte rendu plus complet est disponible sur le site internet de la mairie.

- **Circulation** : les difficultés de circulation ont été le thème abordé en priorité. Les habitants de Cérons ont pointé l'augmentation du trafic avec ses nuisances : sécurité, bruit, dégradation de la chaussée. Ils soulignent une vitesse excessive partout et le passage de poids lourds malgré les limitations. Il est ainsi difficile et dangereux de circuler à pied et à vélo dans Cérons. De plus, il y a peu de trottoirs ou ceux-ci sont en mauvais état. Différentes zones particulièrement dangereuses ont été signalées.

Plusieurs propositions/demandes ont été faites : d'avantage de passages à 30km/h, des aménagements pour réduire la vitesse et sécuriser les zones dangereuses : dos-d'âne, chicanes, miroirs, des stops, jouer sur les priorités de circulation, les sens de circulation...

- **Stationnement aux abords de la gare** : la forte fréquentation de la gare et la saturation du parking entraînent un stationnement des véhicules le long des routes, sur les trottoirs et les bas-côtés et sur le parking de la halle. La piste cyclable est inutilisable. Les piétons marchent sur la chaussée ce qui est très dangereux vu la forte circulation.

- **Numérotation des maisons, signalisation des quartiers** : Il y a un problème de numérotation des maisons avec des doublons suivant le quartier. Certains panneaux de quartiers sont mal placés, invisibles... De ce fait il y a de fréquentes erreurs de distribution du courrier. Les services de secours ont aussi du mal à trouver la bonne adresse.

- **Dépôts sauvages** : Les habitants se plaignent de la saleté de certains abords de route, au skate park, aux alentours du bureau de tabac ou près des bacs à verre et des bacs du relais.

- **Entretien des trottoirs** : Certains trottoirs ont été tondus alors que le propriétaire ne souhaitait pas que ça soit fait. D'autres souhaiteraient que ce soit fait.

- **Voitures ventouses** : Des habitants signalent plusieurs voitures ventouses gênantes pour la circulation automobile et piétonne (visibilité) à Lépiney, à Barthé.

- **Urbanisme** : Certains se demandent comment préserver le patrimoine de Cérons : comment empêcher certaines constructions ou des destruction d'éléments patrimoniaux. Certains s'inquiètent de la densification des habitations et sur le risque d'évolution en cité dortoir comme certaines villes de la métropole bordelaise.

- **Éclairage public** : Plusieurs habitants évoquent des lampadaires qui ne marchent pas. D'autres demandent si la mairie compte réduire l'éclairage public pour limiter la pollution lumineuse et les coûts.

- **Assainissement** : Des habitants des quartiers situés entre la RD1113 et la Garonne interrogent la mairie sur le tout à l'égout : quand sera-il prévu dans leurs quartiers ?

- **Chasse** : Des habitants des quartiers à proximité de la Gaille et au Frayre expriment un fort sentiment d'insécurité : coups de feu à 200/300m des habitations, plombs retrouvés sur la terrasse. Ils disent avoir tenté d'interpeller la société de chasse directement sans succès.

- **Convivialité** : Les habitants n'ont pas fait remonter que des problèmes : beaucoup ont pointé une belle qualité de vie. Le confinement a permis à beaucoup de circuler à pied et de découvrir le vieux Cérons. Des repas de quartiers sont organisés à l'initiative de certains : ce sont de belles occasions de se rencontrer entre voisins et de faire vivre cette convivialité.

D'autres ont tenu à souligner le bel esprit de solidarité qui lie ses habitants en cas de crise. L'idée a germé de maintenir cet esprit de partage en tout temps (appel à des services, des dons, échanges...).

Certains habitants déplorent l'absence d'un espace de jeux pour enfants dans le centre de Cérons. Le parc derrière la maison qui vient d'être rachetée par la mairie pourrait être ouvert aux habitants avec des parcours.

- **Communication /participation citoyenne** : La mairie fait des choses mais communique mal sur ce qu'elle fait. Le Facebook n'est pas assez alimenté.

Beaucoup de participants ont remercié la mairie pour cette initiative des réunions de quartier. Certains proposent de participer aux groupes de travail, d'apporter leurs compétences. D'autres réunions de concertation pourraient être organisées, ainsi que des réunions à thème.

RÉUNION DES QUARTIERS

Les principales réponses de l'équipe municipale

- **Circulation** : Les difficultés de circulation sont un sujet prioritaire. Trois radars pédagogiques ont été installés dont deux mobiles. Ils vont nous permettre d'avoir des statistiques pour interpeller la préfecture.

La réduction de la vitesse à 30km/h ne suffit pas : il faut des aménagements qui sont coûteux, tout comme la réfection des trottoirs. La commune doit faire des choix d'investissements. Il faut ainsi réfléchir à des plans de circulation. Un travail est engagé dans ce sens avec le centre routier de Créon au niveau de la RD 117. Concernant les zones dangereuses évoquées, la mairie va se rendre sur place et voir avec les habitants ce qu'il est possible de faire.

- **Stationnement aux abords de la gare** : La présence de la gare est un avantage et un inconvénient pour Cérons. Il n'y a pas de solutions rapides à ce problème car la réglementation du stationnement n'entraînerait qu'un déplacement des véhicules. Cela doit être traité au niveau communautaire. Des solutions doivent être étudiées : navettes, covoiturage, zones de stationnement réglementées, augmentation des dessertes des autres gares... La création éventuelle d'un nouveau parking devra être un projet porté par la CDC et être intégré au PLUI. La SNCF ne participera pas au financement. Et il faudrait une maîtrise du foncier que la mairie n'a pas.

- **Numérotation des maisons, signalisation des quartiers** : Nous avons obligation légale de nommer toutes les rues et de renuméroter les maisons suivant des règles très strictes (métriques). C'est un travail colossal qu'on n'a pas lancé et que nous ne sommes pas en capacité de lancer maintenant mais ça reste un objectif. Concernant les panneaux avec les noms des quartiers, nous en avons recensé 350. Certains sont à remplacer, d'autres à ajouter. C'est en cours.

Dépôts sauvages : des élus font activement la chasse aux dépôts sauvages. Les déposants sont souvent identifiés et recherchés. Les caméras de vidéosurveillance permettent de retrouver les auteurs qui viennent déposer. Deux plaintes étaient en cours fin 2022. Une journée écocitoyenne de nettoyage est organisée depuis deux ans.

Entretien des trottoirs et des haies : c'est normalement aux propriétaires d'entretenir devant chez eux ou les airiaux. Cependant la mairie avait pris l'habitude de le faire notamment pour des questions de sécurité (visibilité, incendies). Aujourd'hui, les pratiques ont changé avec l'interdiction des produits phytosanitaires et la mise en place de la gestion différenciée. Notre personnel s'adapte aux évolutions et la mairie a investi dans du gros matériel. On ne passe plus partout et on pratique la fauche tardive tout en tenant compte du risque d'incendie.

Si c'est entretenu et que vous ne souhaitez pas que les agents

municipaux passent, il faut le signaler à la mairie. Des courriers sont envoyés aux propriétaires qui n'entretiennent pas suffisamment leurs haies.

Voitures ventouses : Le problème est connu de la mairie qui poursuit ses interventions pour éliminer ces véhicules. Beaucoup ont été éliminés en début de mandat. La gendarmerie est saisie mais n'intervient pas toujours de manière satisfaisante. C'est long.

Urbanisme, patrimoine : La Loi ALUR fixe les objectifs de densification : pour Cérons, il est de 2500 habitants en 2035. Cérons compte actuellement 2180 habitants. Il y en avait 2120 il y a 5 ans et 1300 il y a 20 ans. Pour les constructions, tant que la loi est respectée, la mairie n'a pas de recours en dehors du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du PLU Intercommunal (en cours d'écriture). La mairie peut aussi travailler avec les constructeurs comme ça a été le cas sur le projet Sirio (près de la gare) où un passage piéton/vélo a été exigé.

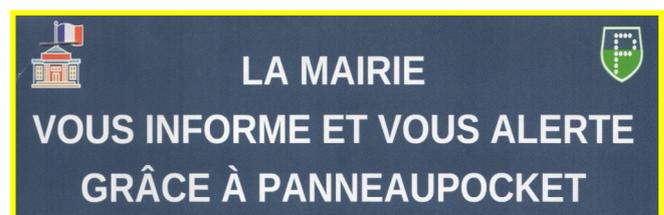
Éclairage public : En cas de dysfonctionnement, il faut appeler la mairie et donner le numéro du lampadaire concerné pour que nous puissions intervenir.

Concernant la réduction de l'éclairage public, la mairie va investir pour équiper les lampadaires d'horloges permettant de définir des périodes d'extinction afin de réduire la pollution lumineuse et la facture énergétique.

Assainissement : La station d'épuration actuelle n'est plus aux normes et une nouvelle station va être construite près de l'ancien stade pour un coût de 6,5M d'€ soit 10 années de rentrées d'assainissement. L'assainissement pour Bergès, Barthé, le Vieux Bourg ne pourra pas être fait avant 10 ans peut être.

Chasse : La mairie va prendre contact avec la société de chasse. Prévenir lorsqu'il y a des battues va devenir une obligation. L'application panneau Pocket pourrait être une solution.

Communication : L'application panneau Pocket permet d'avoir des informations. Le site internet a été refait.



Vie Communale

BALAYEUSE

Commandée en avril 2022, nous avons enfin reçu notre balayeuse au mois de mars dernier.

Cet appareil s'adapte sur l'engin déjà en notre possession. Ce tracteur sert beaucoup avec l'épareuse.

Utilisée régulièrement, elle nous permet de bien nettoyer et de garder propres les caniveaux et avaloirs de notre village.



DÉCOUVRE TON ÎLE ET LAC



Sur les espaces naturels sensibles du site de Larromet et de l'île Raymond, le service espaces naturels de la communauté des communes organise de mai à octobre des animations nature et culture : sorties naturalistes, ateliers botaniques, chantiers participatifs, événements culturels en lien avec la nature...

Tout le programme est disponible sur le site de la Communauté des Communes : <https://espacesnaturels.convergence-garonne.fr/>

SORTIES GRATUITES sur RESERVATION

par téléphone

avant 15h le vendredi précédent l'animation

05.56.76.38.00

par mail

espaces.naturels@convergence-garonne.fr

DES POUBELLES VERTES AUX POUBELLES JAUNES

Afin de répondre aux nouvelles normes, la Communauté de Communes Convergence Garonne a échangé les poubelles vertes du tri par des poubelles noires à couvercle jaune.

La société Quadria a procédé à cet échange courant mars.

A la suite, les communes ont pris le relais pour terminer cet échange.

La commune de Cérons a fait 5 permanences et une dizaine de livraisons.

Si malgré tout, votre poubelle verte n'a toujours pas été changée, merci de bien vouloir **contacter la Mairie de Cérons.**

Pour toute réclamation ou information concernant vos containers (casse, taille, déménagement ...) il vous faut **contacter le service de prévention et gestion des déchets de la Communauté de communes convergence Garonne : <https://pgd.convergence-garonne.fr/>**

Communauté de Communes Convergence Garonne

Prévention et Gestion des Déchets

12, rue du Maréchal-Leclerc-de-Hauteclouque

33720 Podensac

Tél. : 05 56 76 38 00



LE COMPOSTAGE À LA CANTINE DE L'ÉCOLE

30 % de nos ordures ménagères sont composées de biodéchets : déchets de cuisine tels les restes des repas ou de préparation de repas.

Le compostage, c'est un processus naturel par lequel des micro-organismes du sol vont transformer ces biodéchets en compost, un engrais naturel très utile au jardin... et nous permettre de réduire la quantité d'ordures ménagères jetée dans notre bac rouge, celles qui sont collectées, transportées et incinérées (avec un coût très élevé pour la collectivité et un impact écologique important !).

La **mairie de Cérons a décidé d'installer un composteur pour sa cantine** et suite à nos premières estimations, le compostage à la cantine va permettre de **traiter 3,7 tonnes de déchets par an !**

Mais un composteur, ça ne s'improvise pas : **quels déchets** mettre dans son composteur, **comment le surveiller, l'entretenir, comment éviter les odeurs, les rats ?** Pour répondre à ces questions et bien d'autres, **Hanna Kleine-Weischede, maîtresse composteuse et fondatrice de l'association Le Domaine de la Chapelle à Preignac** va nous accompagner. Une première réunion a eu lieu, regroupant élus, agents communaux et représentants de l'équipe enseignante et du centre de loisirs. Elle a permis de présenter le projet, les bases du compostage, recueillir les questions et avis de chacun. Deux agents communaux seront formés plus précisément pour obtenir la qualification de référent de site de compostage. Des composteurs vont être commandés pour **démarrer concrètement le projet après la rentrée** de septembre.

D'ici le 1er janvier 2024, il sera obligatoire pour les collectivités qui portent la compétence « déchets » de proposer aux particuliers **une solution pratique pour trier à la source ces biodéchets**. Le compostage individuel ou collectif est l'une de ces solutions !

Vous serez informés des évolutions et des changements à venir. En attendant : pour ceux qui souhaitent se lancer dans le compostage individuel, il existe plusieurs ressources sur le [site reseaucompost.org](http://site.reseaucompost.org) et sur le [site de l'Ademe](http://site.de.l'Ademe) et notamment son guide « faire son compost ».

Sur notre territoire, l'association Domaine de la Chapelle à Preignac organise des ateliers autour du compostage et de la gestion des déchets verts au jardin. Pour plus de renseignements : www.facebook.com/domainedelachapelle.preignac/ ou contact@domaine-de-la-chapelle.org ou par téléphone au 07.83.62.90.14.

Le **samedi 30 septembre**, la commune de Cérons organisera sa troisième **journée écocitoyenne de ramassage des déchets**. Comme les autres années, nous souhaitons proposer des animations autour de la réduction des déchets et notamment des ateliers sur le compostage.

Pour composter correctement comment faire ?

Pour bien composter, il faut 50 % de déchets « verts » (épluchures et fanes de légumes, marc de café, croûtes de fromage, os ou restes de viande, fruits ou légumes abîmés, gazon frais...) et 50 % de déchets « bruns » (broyat de bois, feuilles sèches, mouchoirs en papier et essuie-tout, cartons...) : quand on apporte au compost un seau d'épluchures, des restes alimentaires... (du vert) il faut apporter le même seau rempli de déchets secs tels des feuilles sèches, du broyat de bois, des herbes sèches... (du brun).

Les matières d'origine animale (os, restes de viandes ou de poisson...) doivent être bien intégrées au milieu du composteur et bien couvertes pour éviter les mouches métalliques qui peuvent transmettre des maladies.

Il est indispensable de bien mélanger brun et vert pour bien aérer son compost : éviter par exemple un grosse quantité de tonte, de cendre ou tout apport qui risque de former une couche compacte et empêcher le compost de « respirer ». Il est ainsi nécessaire de remuer régulièrement son compost. Il est important de vérifier l'humidité du compost, ni trop sec (il faut alors l'arroser), ni trop humide.

Enfin, il faut faire attention à la tonte fraîche : ne pas mettre de couches de plus de 10 cm pour éviter les trop fortes montées en température.

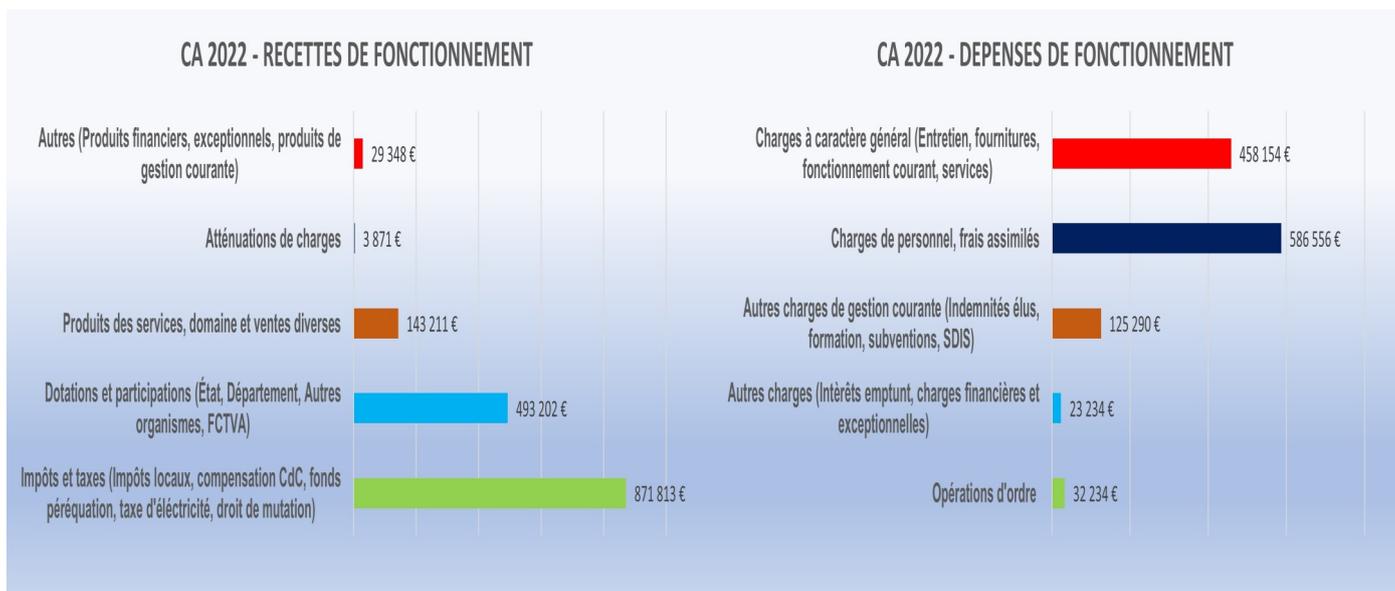
Les litières des chats, les déjections des chiens peuvent se composter mais dans un composteur séparé. Ce compost ne peut pas être utilisé au potager, seulement pour les haies ou les arbres.

Un compost qui tourne bien ne dégage pas de mauvaises odeurs... contrairement aux bacs rouges !

BUDGET

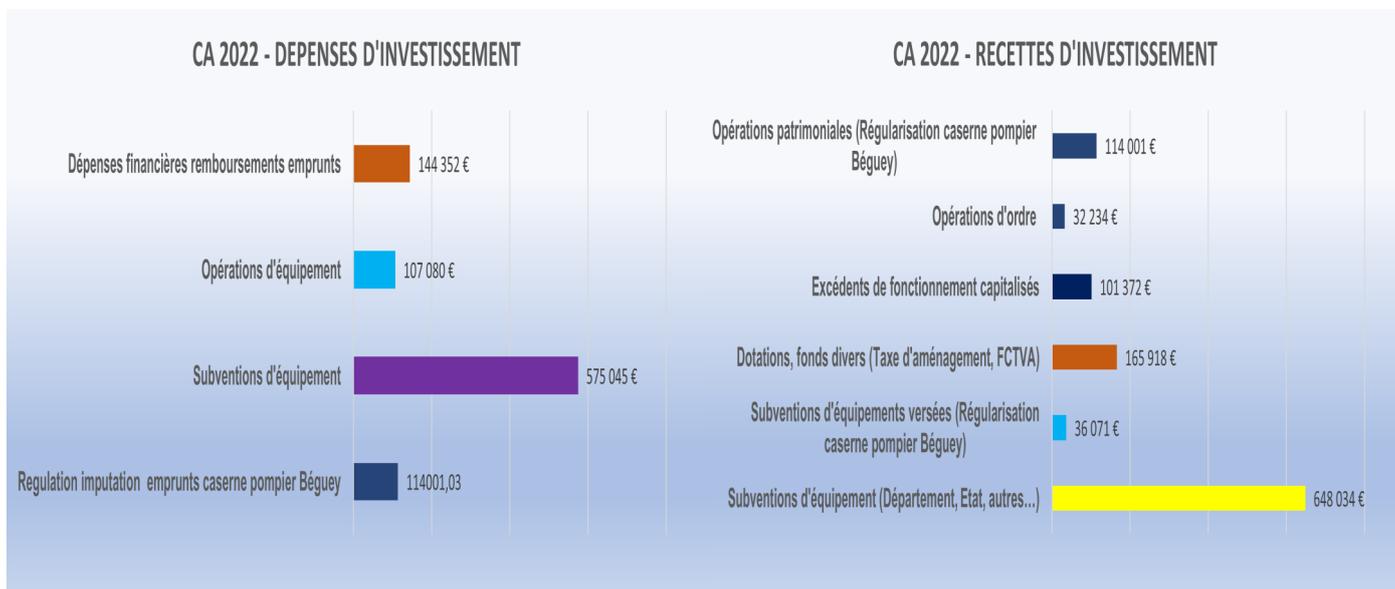
Le compte administratif de l'année 2022 fait apparaître un bilan excédentaire du budget de fonctionnement d'un montant de 315 984,51 €. Cet excédent pour une partie a financé le programme d'investissement de l'année et l'autre partie est venue abonder l'excédent antérieur reporté en prévision des investissements programmés les années à venir.

Ce résultat positif est la conséquence des dépenses maîtrisées et justifiées et également des recettes fiscales en augmentation dues à la hausse de nos bases fiscales qui sont toujours dynamiques. Cet excédent de fonctionnement ainsi dégagé nous permet de poursuivre la modernisation des équipements communaux.

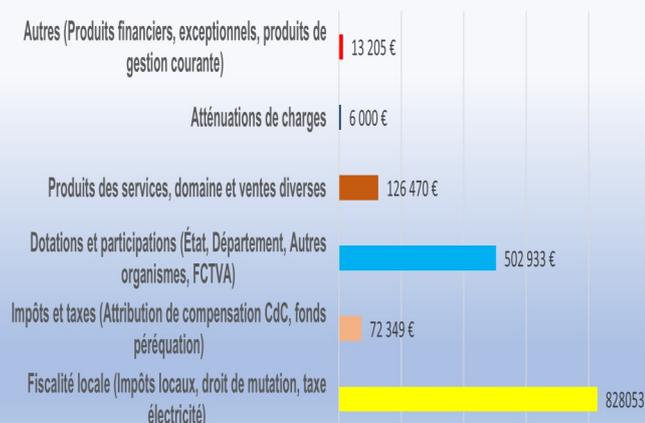


Le compte administratif **en section de fonctionnement** se présente en dépenses à 1 225 467,77 € et en recettes à 1 541 2452,28 € avec un excédent de 315 984,51 €.

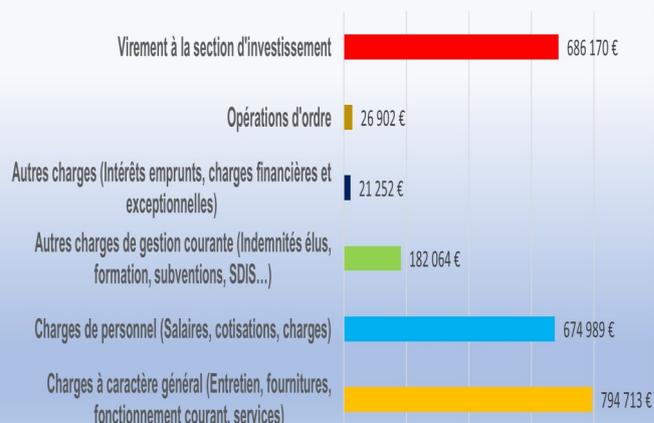
Le compte administratif **en section d'investissement** se présente en dépenses à 940 477,87 € et en recettes à 1 097 631,08 € avec un excédent de 157 153,21 €.



BP 2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET 2023- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le budget 2023 a été élaboré avec toujours la même volonté de maîtrise des dépenses et des recettes évaluées au plus juste, ce qui nous permet de pouvoir dégager un excédent de fonctionnement constant, nous offrant une capacité d'autofinancement suffisante pour nos investissements futurs.

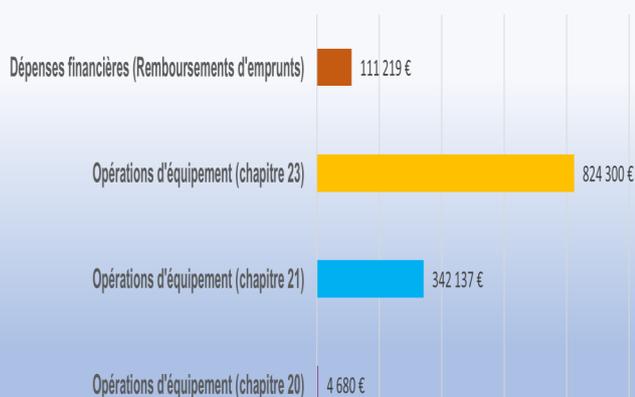
Dès l'octroi des subventions demandées, nous allons débiter les travaux dans l'immeuble qui accueillera le futur restaurant basserie bar, la modernisation de l'éclairage public par la pose d'ampoules LED, la réfection de l'aire de jeu du boulodrome après l'installation des ombrières.

Nous poursuivrons également les études nécessaires à la réalisation de nos projets futurs pour 2024 et 2025 concernant les vestiaires à la plaine des sports, la sécurisation de la traversée de la RD 117E2. Ces études sont indispensables pour établir un plan de financement et la recherche des subventions auprès des différents partenaires.

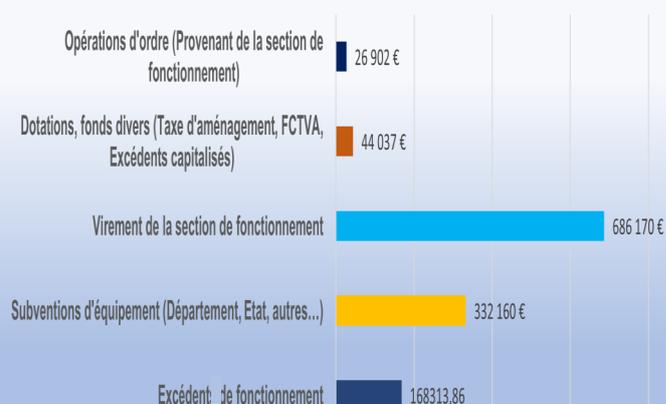
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 386 089,56 € avec un virement à la section d'investissement de 686 170,00 € et un excédent antérieur reporté de 837 073,56 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 282 336,31 € dont un solde de d'exécution reporté de + 24 753,14 €.

BUDGET 2023- DEPENSES D'INVESTISSEMENT



BUDGET 2023 - RECETTES D'INVESTISSEMENT



L'ATELIER DE MAM'S

Dans un numéro précédent, nous vous présentions Sandrine, créatrice couturière et **brodeuse** de l'Atelier de Mam's.

Sa route l'a conduite dans une boutique de la rue Branly où elle a installé ses outils de travail.

Une vitrine avenante et joliment agencée dévoile aux passants quelques-unes de ses **créations**. Les objets nous interpellent : arrêtez-vous, regardez, entrez !

Envie de quelques choses d'**unique** et d'**original** ? Entrez ! Un mariage, une naissance, un anniversaire, un cadeau surprise ? Entrez ! Vous trouverez LE cadeau original et parfait !

Vous êtes responsable d'une entreprise ou d'un club sportif ? Vous souhaitez faire **broder votre logo** ? Adressez-vous à Mam's !

Mais Mam's va plus loin : envie par exemple d'un sac bien particulier, poussez la porte et entrez ! Vos idées, vos souhaits peuvent devenir réalité !

Prenez le temps d'aller vers Sandrine, de discuter avec elle. Elle est toujours à l'écoute de ses client(e)s et saura vous conseiller avec goût.



TRAVAUX DE TERRASSEMENT

Pour tous travaux spécifiques,
tels que terrassement, clôture, piscine, terrasse...

Jonathan FOUSSE

JF TERRASSEMENT
12 rue du Château
33720 CERONS

06.75.93.18.06

BRICOLAGE À DOMICILE

Vous n'avez pas le temps ou les connaissances pour les **petits bricolages à la maison** :
Peinture, enduits, petits travaux de plomberie, installation d'une cuisine, montage de meubles ou abris de jardin, petite maçonnerie, pose d'éléments muraux....

Contact :

06.47.93.69.51
bricolaize@gmail.com

Devis personnalisé et gratuit

#RÉA'J PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES JUSQU'À 30 ANS

Ne restez pas à l'écart ! **Vous avez moins de 30 ans ?**
 Vos conditions de vie sont difficiles ? Pas de formation ?
 Pas d'emploi ? Déçu des institutions ?

Les professionnels des plateformes #Réa'j sont là pour vous **écouter** et **trouver avec vous des solutions**.

Les rencontres peuvent se faire dans un lieu public, dans un bureau, ou encore à votre domicile...

#Réa'j vous **accompagne** pour définir votre projet et développer vos compétences.

#Réa'j vous soutiendra dans votre **parcours de vie** (emploi, logement, santé...) pour vous **permettre de rebondir**.

Plateforme en Sud-Gironde
12 rue Maubec - 33210 LANGON

Agnès DUFFAU : 06.87.64.74.88
Julie GUERIN : 06.36.48.07.03
Camille MORIN : 07.50.56.24.79
Marion PARFAIT : 06.36.48.13.92

Pour plus d'informations : gironde.fr/reaaj

PLAN CANICULE

PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA CANICULE - Juin/septembre 2023

UN REGISTRE NOMINATIF DE RECENSEMENT est mis en place à la mairie :

Si vous êtes domiciliés à CERONS et que vous êtes :

- ◆ une personne de 65 ans et plus,
- ◆ une personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail,
- ◆ une personne handicapée de plus de 18 ans.,

vous pouvez demander votre inscription sur le registre communal nominatif de recensement mis en place par le CCAS.

05.56.27.01.17

En cas de déclenchement par le Préfet de l'alerte canicule, les personnes ainsi recensées seront contactées par téléphone ou visitées à leur domicile par les membres du CCAS afin de veiller à leur sécurité, à leur santé et à leur bien-être, et mettre en place les actions nécessaires en cas de difficulté.

Le système d'inscription sur ce registre est seulement déclaratif.

Les pièces justificatives ne sont donc pas exigées.

La démarche d'inscription est volontaire.

La déclaration est facultative.

La demande d'inscription est réalisée par :

- ◆ La personne concernée,
- ◆ Son représentant légal,
- ◆ A la demande d'un tiers obligatoirement par écrit.

Les demandes d'inscription sont à déposer :

- ◆ Auprès du secrétariat de mairie de CERONS,
- ◆ Par courrier en indiquant ses coordonnées téléphoniques,

Recommandations en cas de fortes chaleurs :

- ◇ protégez-vous, restez au frais, buvez de l'eau,
- ◇ Évitez l'alcool,
- ◇ Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit,
- ◇ Mangez en quantité suffisante,
- ◇ Mouillez-vous le corps pour vous rafraîchir,

SORTIR FACILE : TRANSPORT À LA DEMANDE

La communauté de communes « Convergence Garonne », a mis en place un dispositif « **SORTIR FACILE** » sur le territoire (Arbanats, Arbanats, Béguey, Budos, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Donzac, Escoussans, Gabarnac, Guillos, Illats, Landiras, Laroque, Lestiac sur Garonne, Loupiac, Monprimblanc, Omet, Paillet, Podensac, Portets, Preignac, Pujols sur Ciron, Rions, Saint Michel de Rieufret, Sainte Croix du Mont, Virelade)

Ce dispositif s'adresse :aux personnes de :

- ◇ **+70 ans sans permis de conduire** et sans véhicule,
- ◇ **-70 ans qui se trouvent en difficulté temporaire** de déplacement

TOUS LES RENSEIGNEMENTS :

Pôle Accompagnement Citoyen
15 rue de l'Oeuille - 33490 Cadillac
Tél. : 05.56.76.93.74

LES PRÉSERVATIFS—CONTRACEPTION

Préservatif, contraception d'urgence : quoi de neuf ?

Depuis le 1er janvier 2023, les jeunes de moins de 26 ans peuvent se procurer en pharmacie certains préservatifs sans ordonnance et sans avance de frais. Autre nouveauté, les femmes, à tout âge, peuvent aussi obtenir en pharmacie, sans ordonnance et sans avance de frais, une contraception hormonale d'urgence (appelée aussi « pilule du lendemain »). Pour mémoire, depuis 2022, il est possible pour toute personne majeure d'effectuer un dépistage du VIH dans un laboratoire sans ordonnance, sans frais et sans rendez-vous.

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Notre commune offre le service de ramassage des déchets verts quatre fois par an qui permet aux personnes n'ayant pas les moyens de se rendre à la déchetterie, de se débarasser de leur reste de tailles ou de tontes. Il est possible grâce à nos agents communaux : 8 jours dans l'année, ils font le tour de la commune avec le camion pour ramasser les déchets verts et les amener à la déchetterie. Nous demandons à chaque fois une dérogation à la CDC et à la Coved pour qu'ils puissent les amener aussi les après-midi (la déchetterie n'étant ouverte aux entreprises et collectivités que le matin).

Déchetterie de Virelade ouverte tous les jours

Afin que ce service perdure, nous vous demandons de respecter un certain nombre de règles :

Inscription obligatoire à la Mairie les jours qui précèdent le ramassage.

Sacs solides, pas trop remplis et portables sans se déchirer, **si possible sacs réutilisables** pour tontes et feuilles—10 sacs par foyer

Attention au poids pour celui qui soulève le sac.

Pas de fagots longs ni trop gros et soulevables par nos agents pour les tailles d'arbres et de haies

Pas de branches en vrac.

Pas d'autres déchets que des déchets verts (pots, sacs de terreaux ...)

CALENDRIER DE RAMASSAGE DECHETS VERTS 2023

Mercredi 18/10
Jeudi 19/10

Mercredi 13/12
Jeudi 14/12

**Si Les règles
ne sont pas respectées,
les déchets verts
ne seront pas ramassés.**

RUBRIQUE : LE BON PLAN

L'aide MOBILI-JEUNE est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10 € et 100 € maximum) chaque mois et pour une durée maximale d'un an.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Votre demande doit être déposée 3 mois avant la date de démarrage de votre contrat d'alternance ou jusqu'au 6 mois après cette date.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet www.actionlogement.fr dans l'onglet « Mon projet » et la rubrique « Démarrer dans la vie active »

BRUITS DE VOISINAGE

ARRÊTE PREFECTORAL DU 22 avril 2016

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... etc...) **ne peuvent être exécutés que :**

- ◇ les jours ouvrables de : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- ◇ Les samedis de : 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ◇ Les dimanches et jours fériés de : 10h à 12 h.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

L'été est également propice aux retrouvailles entre amis ou famille : restez vigilants au volume trop fort de la musique, aux conversations et rires un peu trop sonores en extérieur...



MAIRIE de CERONS



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE -
33720 CERONS

Tél : 05.56.27.01.17

Fax : 05.56.27.26.64

Site : <http://www.cerons.fr>

Email : contact@cerons.fr

Permanence au 06.07.10.98.15

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Mardi : 9 h - 12 h / après-midi fermé au public

Mercredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Jeudi : 9 h - 12 h / après-midi fermé au public

Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30